

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal
Séance du 23 novembre 2023

DÉLIBÉRATION N° 122/2023	DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L-2122-22 DU CGCT
--------------------------	---

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt trois novembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 17 novembre 2023.

Etaient présents :

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, M. Quéraud, M. Gaglione, Mme Paquereau, M. Audubert, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Quénéa, M. Jehan, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Vendé, M. Nicolas, M. Le Forestier, Mme Lelion, M. Le Breton, M. Marion, Mme Douaisi, M. Jegouic, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

Mme Guiu (pouvoir à M. Gaglione), Mme Daire-Chaboy (pouvoir à Mme Paquereau), Mme Burgaud (pouvoir à M. Chusseau), Mme Bennani (pouvoir à M. Le Forestier), Mme Bihan (pouvoir à M. Nicolas), M. Simonet (pouvoir à Mme Lelion)

Absents non excusés :

Mme Fond, adjointe

M. Mabon, M. Louarn, Mme Uzunpinar, conseillers municipaux

Didier Quéraud a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023

OBJET : DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L-2122-22 DU CGCT :

Mme Agnès Bourgeais donne lecture de l'exposé suivant :

Par délibération en date du 24 février 2022, le conseil municipal a délégué ses attributions au maire et à ses adjoints dans 27 domaines prévus par l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Aux termes de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, les décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur les mêmes objets. En outre le maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

C'est dans ces conditions qu'il vous est rendu compte ci-après des décisions intervenues depuis le dernier conseil et notamment des marchés passés et de leurs avenants.

Le conseil municipal,

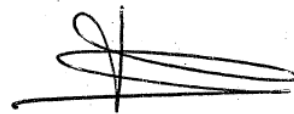
Vu les articles L 2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°23_2022 du 24 février 2022,

Après en avoir délibéré,

- prend acte des décisions prises par Mme la Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales mentionnées dans l'annexe ci-après.

La maire,
Agnès Bourgeais



Conseil Municipal du 23 novembre 2023

Informations : Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire vous transmet les informations suivantes :

Alinéa 4 - Délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget :

N° marché (signature du marché valant décision dès le 1er €)	Opérations	Lot numéro et intitulé	Titulaire	Objet	Montant € HT	Date Préfecture	Date de notification
2301211 - AVT 2	Marché de travaux pour la mise en accessibilité handicapée des bâtiments communaux 2023	lot 11 : électricité	SARL MICHEL PROU	Avenant 2 augmentation	4 252,90 €	14/09/2023	18/09/2023
2202603 - AVT 1	Marché de travaux pour la mise en accessibilité handicapée des bâtiments communaux 2022	lot 3 : menuiseries extérieures	ATLANTIQUE OUVERTURES	Avenant 1 augmentation	4 544,58 €	01/08/2023	18/08/2023
2204201 - AVT 1	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite d'études préalables et de programmation pour la construction d'une cuisine centrale	lot unique	ALMA CONSULTING	Avenant 1 augmentation	2 175,00 €	non	25/09/2023
2206710	Fournitures de matériaux et matériels de bâtiment	lot 10 : maçonnerie - voirie réseaux	ST GOBAIN DISTRIBUTION BÂTIMENT France	Attribution	mini : 4 000 / an maxi : 17 000 / an	25/09/2023	26/09/2023
2202003 - AVT 2	Réfection des couvertures de bâtiments communaux - PPI 2022	lot 3 : couvertures	BLANDIN SAS	Avenant 2 augmentation	3 634,50 €	25/09/2023	27/09/2023
2206708	Fournitures de matériaux et matériels de bâtiment	lot 8 : bois et dérivés	DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS PANNEAUX	Attribution	mini : 14 000/an maxi : 60 000/an	03/10/2023	03/10/2023

2301203	Marché de travaux pour la mise en accessibilité handicapée des bâtiments communaux 2023	lot 3 : gros œuvre - démolition	FL CONSTRUCTION	Attribution	96 177,41 €	02/10/2023	02/10/2023
2202003 - AVT 2	Marché de travaux pour la mise en accessibilité handicapée du groupe scolaire Salengro - année 2021	lot 11 : électricité CF et cf	LUCATHERMY	Avenant 3 augmentation	4 310,52 €	03/10/2023	03/10/2023
2301901	Fourniture, livraison, montage et pose de matériels sportifs pour divers établissements de la Ville de Rezé	lot 1 : fourniture et/ou installation avec ou sans pose de matériels et buts sportifs avec filets en intérieur (indoor) et en extérieur (outdoor)	SPORT France	Attribution	maxi : 30 000/an	02/10/2023	05/10/2023
			SPORT NATURE				06/10/2023
2301902	Fourniture, livraison, montage et pose de matériels sportifs pour divers établissements de la Ville de Rezé	lot 2 : fourniture avec ou sans pose d'appareils de fitness - street work - parcours de santé	OPTRAKER	Attribution	maxi : 50 000/an	02/10/2023	05/10/2023
			SPORTS ET LOISIRS (CASAL SPORT)				
2301903	Fourniture, livraison, montage et pose de matériels sportifs pour divers établissements de la Ville de Rezé	lot 3 : fourniture de filets sportifs (sans pose)	DECATHLON France	Attribution	maxi : 5 000/an	02/10/2023	05/10/2023
2301904	Fourniture, livraison, montage et pose de matériels sportifs pour divers établissements de la Ville de Rezé	lot 4 : fourniture et pose de matériels de gymnastique (avec ou sans pose)	GYMNOVA	Attribution	maxi : 5 000/an	02/10/2023	05/10/2023
2301905	Fourniture, livraison, montage et pose de matériels sportifs pour divers établissements de la Ville de Rezé	lot 5 : fourniture de matériels sportifs divers sur les stades et gymnases (sans pose)	DECATHLON France	Attribution	maxi : 30 000/an	02/10/2023	05/10/2023
2301906	Fourniture, livraison, montage et pose de matériels sportifs pour divers établissements de la Ville de Rezé	lot 6 : fourniture et pose de panneaux à scores / chronos sportifs (avec ou sans pose)	STRAMATEL	Attribution	maxi : 15 000/an	02/10/2023	05/10/2023
2205901 - AVT 1	Programme de réforme des aires de jeux 2022	lot 1 : fourniture et pose de jeux	PROLUDIC	Avenant 1 diminution	-1 011,08 €	non	10/10/2023

2302401	Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale de l'école élémentaire Roger Salengro	lot unique	PLAST ARCHITECTES	Attribution	217 250,00 €	11/10/2023	12/10/2023
2302101	Location et entretien des vêtements de travail 2023-2025 relance du lot 1	lot 1 : location et entretien de vêtements de travail professionnels	ASSOCIATION HEPDALÉ	Attribution	mini : 20 000/an maxi : 47 000/an	non	16/10/2023
2301202 - AVT 2	Marché de travaux pour la mise en accessibilité handicapée des bâtiments communaux 2023	lot 2 : terrassement - VRD	MABILEAU TP	Avenant 2 augmentation	950,00 €	16/10/2023	16/10/2023
2301206 - AVT 2	Marché de travaux pour la mise en accessibilité handicapée des bâtiments communaux 2023	lot 6 : menuiseries extérieures	APERTIO	Avenant 2 augmentation	5 068,00 €	16/10/2023	16/10/2023
2302301	Assistance technique pour le remplacement de la couverture et du système de ventilation-chauffage et l'installation d'une centrale photovoltaïque à la Halle de la Trocardière	lot unique	NOVAM INGÉNIERIE	Attribution	54 000,00 €	non	16/10/2023
2206712	Fournitures de matériaux et matériels de bâtiment	lot 12 : faux plafonds et cloisonnement	LITT	Attribution	mini : 2 500/an maxi : 10 000/an	24/10/2023	24/10/2023
2206715	Fournitures de matériaux et matériels de bâtiment	lot 15 : faux plafonds et cloisonnement	BJ MIROITERIE	Attribution	mini : 1 000/an maxi : 4 500/an	24/10/2023	26/10/2023
2200201-2022-16	Mission de SPS pour l'aménagement du terrain de stabilisation La Californie	Marché subséquent	BTP CONSULTANTS	Attribution	975,00 €	non	23/10/2023
2200201-2022-20	Mission de SPS - Gymnase Liberge douches vestiaires hommes	Marché subséquent	QUALICONSULT	Attribution	1 095,00 €	non	06/11/2023

Alinéa 5 - Décision de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

Alinéa 6 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes :

Indemnités de sinistre :

Société	Référence sinistre	Remboursement
---------	--------------------	---------------

SMACL	SINISTRE DU 01/12/2020 – STADE INCENDIE	6 445,62 €
SMACL	SINISTRE DU 10/02/2022 – VEHICULE MANITOU 523 TMUMLT	14 697,52 €
SMACL	SINISTRE DU 17/05/2023 – BRIS DE GLACE ALLEE PROVENCE	1 699,30 €
SMACL	SINISTRE DU 21/05/2023 – VOL 6 RUE FRANCOIS MARCHAIS	873,88 €
SMACL	SINISTRE DU 05/04/2021 – DEGATS DES EAUX JEAN JAURES	13 419,86 €
SMACL	SINSITRE DU 21/05/2023 – VOL 6 RUE FRANCOIS MARCHAIS	759,96 €

Alinéa 9 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges:

Don par Mme Saintot d'un fauteuil roulant destiné à l'accueil général de l'Hôtel de Ville (pas de montant estimé).

Alinéa 11 – Délégation pour fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts :

D'octobre à novembre 2023:

Intervenants	N° dossier	Date	Montant
Parthema	23D000091	03/10/2023	528,00 €
Parthema	22D000229	07/11/2023	1 080,00 €
Parthema	22D000229	14/11/2023	1 080,00 €
MRV	220064	20/11/2023	2 484,00 €

Alinéa 17 – Délégation pour régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal :

De septembre à novembre 2023

Marque	Immatriculation	Date	Sinistre	Responsabilité
Peugeot 308	DV-637-XE	06/10/2023	Bris de vitre	0 %
Citroën Jumpy	GF-679-EW	20/10/2023	Choc	100 %
Piaggio Porter	ET-518-FV	25/09/2023	Bris de vitre	0 %
Renault Kangoo	DD-574-MM	04/10/2023	Bris de vitre	0 %
Piaggio Porter	603 CDF 44	17/10/2023	Bris de vitre	0 %
Piaggio Porter	DM-038-NN	23/10/2023	Bris de vitre	0 %
Piaggio Porter	FH-894-PY	26/10/2023	Bris de vitre	0 %
Peugeot 107	CY-993-HW	02/11/2023	Bris de vitre	0 %